

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 05-213-1915 Promulguant le décret du 21 Juin 1914 portant application à la Côte française des Somalis des lois des 30 Novembre 1900 et 18 Août 1897, modifiant certains articles du Code CIVIL.

n° 05-213-1915

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 juillet 1915

Numéro JO
n° 213 du 31/07/1914

Date du numéro
31 juillet 1914

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances: Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844 , rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu le décret du 21 Juin 1914, portant application à la Côte Française des Somalis, des dispositions combinées des lois du 30 Novembre 1906 et du 17 Août 1897 modifiant les articles 45-46-57-70-76 et 331 du Code Civil.

Vu la dépêche ministérielle n° 501e du 2 juillet 1914.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est promulgué à la Côte Française des Somalis pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret du 21 Juin 1914, précité. Art. 2—Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la colonies.

Fernand DELTEL.